



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-03-13

OBJET : NOUVEAU CONTRAT DE MONSIEUR SYLVAIN FORTIN, OPÉRATEUR EN TRAVAUX PUBLICS, POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler pour l'année 2022 le contrat de monsieur Sylvain Fortin;

ATTENDU QUE ce nouveau contrat s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2022;

ATTENDU QUE l'administrateur a pris connaissance du projet de contrat de monsieur Sylvain Fortin annexé à la présente et que ce projet fait partie intégrante de la présente ordonnance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, à signer le contrat de travail à durée déterminée de monsieur Sylvain Fortin pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 qui est annexé à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 7 mars 2022

Jean Dionne, administrateur